BTS Fluides Energies Environnements
Option : Génie climatique

Métiers préparés

Dans les domaines de la climatisation, du chauffage, de la ventilation, des installations frigorifiques, du traitement d'eau ou encore des installations sanitaires…

- Technicien de bureau d'études.
- Chargé d'affaires.
- Responsable de la réalisation des installations.
- Responsable de la mise en service.
- Responsable de maintenance.
- Technico-commercial,…



Accès à la formation

Conditions d'accès :

Formation ouverte aux élèves issus de :
- Terminale Bac STI 2D toutes spécialités
- Terminale Bac Scientifique
- Terminale Bac Professionnel du domaine.

Procédure de recrutement :

- Vœux à saisir sur le site : www.admission-postbac.fr
- Recrutement sur dossier, examiné en mai par une commission de sélection. 15 élèves retenus.

Profil de l'élève et critères de sélection :

- Niveau satisfaisant en enseignement général.
- Motivation pour la profession.
- Sens du contact et de la communication.
- Faculté d'adaptation et de mobilité.

Déroulement de la formation

Matières et horaire hebdomadaire : 1ère et 2ème année

Français	3h	-	3h
Mathématiques	4h	-	4h
Sciences physiques	4h	-	4h
Environnement Economique	1h	-	2h
Langue vivante	2h	-	2h
Communication commerciale et technique	1h	-	1h
Energétique - Fluidique - Environnement	6h	-	6h
Etudes des installations	8h	-	8h
Réalisation, Mise en Œuvre des procédures	4h	-	4h
Travaux personnels encadrés	3h	-	
Horaire hebdomadaire indicatif	36h	-	34h

Réussite à l'examen

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Statistiques de réussite	92%	92%	100%	100%	100%	100%

Organisation pédagogique

- Cours d'enseignement général.
- Thèmes techniques en collaboration avec des chantiers locaux (Zénith, Mémorial, Ville de Caen, Center Parc).
- Un stage de 8 semaines est effectué en fin de 1ère année, validé par un rapport d'activités.
- Travaux pratiques sur plate forme pédagogique (hydraulique, chauffage, climatisation, régulation…).



Examen

Épreuves, durée, nature et coefficient :

Domaine général et technique				
E1	**Communication**			
	Français	4h	écrite	2
	Anglais	C.C.F.		2
E2	**Sciences et Techniques**			
	Fluidique, Energétique, Environnement	4h	écrite	4
	Sciences Physiques	2h	écrite	2
	Mathématiques	2h	écrite	2
E3	**Etude et Interventions sur installations**			
	Etude des installations	4h	écrite	4
	Interventions sur les systèmes	C.C.F.		4
E4	**Mémoires Professionnels**			
	Notation interdisciplinaire	C.C.F.		2
	Mémoire d'étude (TPE)	0h30	orale	4
	Mémoire professionnel de synthèse	0h45	orale	5
	Mémoire d'entreprise (stage)	0h20	orale	3



LYCEE PIERRE SIMON LAPLACE - 130 RUE DE LA DELIVRANDE - BP 75183 - 14075 CAEN CEDEX 5 - TEL : 02.31.93.04.30 - FAX : 02.31.93.61.91 - http://laplace.etab.ac-caen.fr

Poursuite d'études

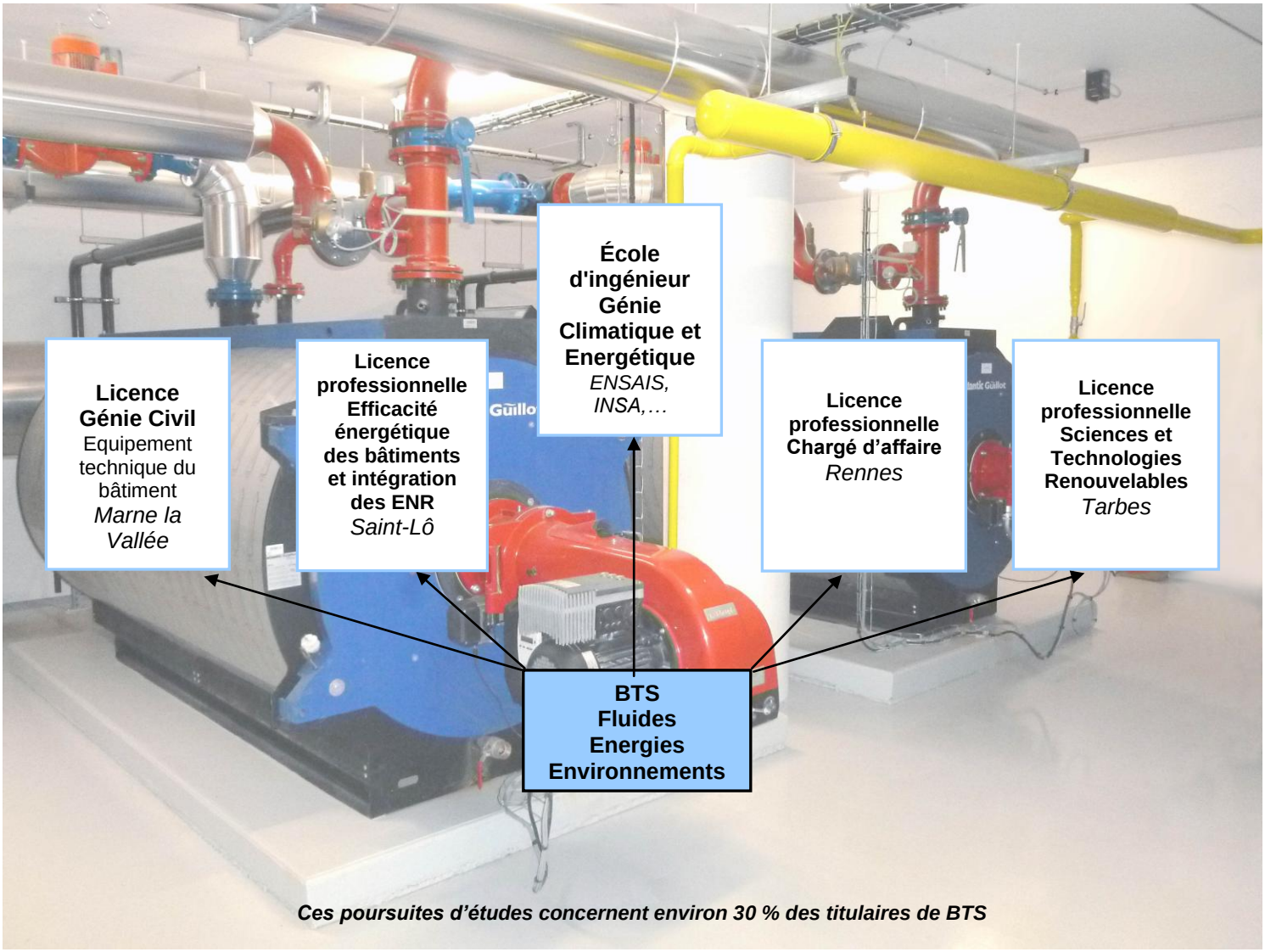

Ces poursuites d'études concernent environ 30 % des titulaires de BTS

Etudier au Lycée LAPLACE

Accès :
Le lycée est desservi par les bus urbains et inter-urbains ainsi que par le tramway (arrêt Copernic : lignes A et B) qui assure une liaison directe avec la gare SNCF.

Effectif :
Le lycée accueille environ 1100 élèves et étudiants.

Services :
Il possède une demi-pension.
L'hébergement en cité universitaire voisine est possible.
Une infirmière, un médecin scolaire,
Une assistante sociale (permanences),
Une conseillère d'orientation psychologue (permanences).

Centre de Documentation et d'Information :
Il comprend une bibliothèque générale et technique, une vidéothèque et des ressources informatiques nombreuses et diversifiées. Il est ouvert toute la semaine.

Informatique, Intranet et Internet :
L'établissement dispose d'un réseau informatique de 700 postes, tous munis d'une connexion internet. Chaque élève y accède pendant le temps de classe ou sur des équipements disponibles hors temps de classe (salle en libre service, salles de travail, CDI, foyer…).

Association sportive :
Elle est ouverte à tous et propose aux licenciés (350 élèves) la pratique de sports collectifs ou individuels nombreux et divers.
Le lycée dispose de ses propres installations sportives et permet l'accès à d'autres installations voisines (université très proche).

Aides à la scolarité :
Pour les bourses de l'enseignement secondaire ou supérieur, les dossiers sont à constituer *avant* l'entrée au lycée.
Des aides peuvent être attribuées par le fonds social lycéen, en cours de scolarité.